



ADMINISTRATION COMMUNALE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE
Avenue Charles Thielemans 93
1150 BRUXELLES

Service Secrétariat

Réponse à une question écrite d'un conseiller communal

QUESTION ECRITE

Demande de :	Mme d'Ursel
Date :	18 décembre 2024
Adressée à :	Mr Dallemagne, Mr De Keyser, Mr Harmel

Sujet :

Madame la Secrétaire communale,
Chère Florence,

Pourriez-vous transmettre ma question écrite à l'échevin compétent ?
Merci d'avance,

Anne-Charlotte d'Ursel
Conseillère communale de WSP

Monsieur l'échevin,

Ce début de législature nous invite à faire le point sur la situation du parking à Woluwe-Saint-Pierre.

Combien de places de parking par zone sont comptabilisées aujourd'hui dans notre commune ?

Combien de places de parking par zone étaient comptabilisées en 2018 ?

Combien de places en voiries ont été supprimées durant la législature 2012-2018-2018-2024 ?

Combien de places de stationnement hors voiries ont été supprimées durant la législature 2012-2018 et 2018-2024 ? Dans quels quartiers ?

Combien ont été créées hors voiries ?

Combien ont rapporté à la commune les redevances stationnement et les amendes sur les 6 dernières années ?

Comment expliquez-vous cette évolution ? Pourriez-vous en donner le nombre et les montants ? Quels sont les lieux les plus problématiques dans la commune où vous dénombrez le plus d'amendes proportionnellement ? Comment l'expliquez-vous (visibilité, lisibilité, ...).

Quelle est l'évolution du nombre d'agents constatateurs/an sur les 6 dernières années (temps pleins et temps partiels) ?

Quelles sont les modes de paiement les plus usités par ceux qui utilisent les horodateurs ?

Quelle est l'évolution sur les dernières années ? Combien de pourcents utilisent de la monnaie ?

Parmi les différentes applications, quelle est la plus utilisée ? Comment l'expliquez-vous ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses,

RÉPONSE

Chère Madame d'Ursel,

Nous souhaitons vous apporter une réponse collégiale aux questions que vous avez soulevées concernant le stationnement à Woluwe-Saint-Pierre.

Concernant vos questions autour du stationnement, et du nombre de places de parking. Nous tenons tout d'abord à souligner que la commune ne dispose pas des chiffres exhaustifs demandés, car nous ne tenons pas de comptabilité détaillée du nombre de stationnement sur l'espace public.

Globalement, la suppression de places de parking à Woluwe-Saint-Pierre demeure marginale. Cela s'explique par le fait que notre politique communale a toujours été de limiter ces suppressions pour rester en phase avec les habitudes de mobilité de nos habitants. Par ailleurs, dans bon nombre de quartiers, la pression sur le stationnement est très faible, ce qui rend une analyse statistique exhaustive peu pertinente.

Il convient également de rappeler que Parking Brussels se charge de collecter les données relatives au stationnement et de réaliser des recensements. Ces derniers ne sont cependant pas alignés avec les législatures communales, comme vous le demandez. Les données issues de ces recensements, disponibles sur le site MobiGIS, offrent une vue d'ensemble de la situation à un moment donné. Il s'agit d'une « photo » de la dernière situation connue et non de données chronologiques. Comme toute statistique, elles sont sujettes à des approximations locales ou à des biais méthodologiques ponctuels.

En outre, nous souhaitons préciser que la création d'une place réservée pour personnes handicapées, d'une zone de livraison, de places pour car-sharing, de places pour parking rapide ou pour véhicules électriques ne constitue pas une suppression de stationnement. Ces

adaptations temporaires ou permanentes, comme celles réalisées sur le second tronçon de l'avenue Baron d'Huart, répondent à des besoins fonctionnels précis.

Pour ce qui est des questions liées au stationnement hors voirie, nous ne disposons pas non plus de données évolutives à ce sujet. Ces éléments sont également suivis par Parking Brussels et peuvent être consultés via MobiGIS.

À l'analyse rapide des photos aériennes, les deux seuls projets majeurs que nous identifions, où des changements sensibles ont été apportés en termes de stationnement, sont la place Dumon et l'aménagement du boulevard de la Woluwe par la Région. Ces projets sont assez anciens, et les multiples changements en matière de ressources humaines au cours des 12 dernières années n'aident pas à retrouver d'anciennes données. Il faudrait donc envisager de comptabiliser ces évolutions au travers de nouvelles études, en se basant sur les photos aériennes de BRUGIS, également accessibles au public. Cependant, nous ne pensons pas que cela constitue actuellement ou dans les prochaines années une priorité politique.

En somme, pour répondre à vos questions de manière précise, il faudrait soit disposer d'un observatoire permanent du stationnement, soit organiser des recensements réguliers. Toutefois, dans le contexte budgétaire actuel, où des économies sur le personnel et les frais de fonctionnement sont envisagées, la création d'un tel dispositif apparaît peu probable.

Concernant vos questions relatives aux redevances de stationnement et aux moyens de paiement, toutes les informations se trouvent dans le tableau annexe, où vous trouverez l'évolution annuelle depuis 2014.

Nous espérons que ces éléments répondent à vos interrogations et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Avec nos salutations distinguées,

Fait à Woluwe-Saint-Pierre, le16/01/2025.....

Au nom des échevins compétents



Georges Dallenagne
Echevin de la mobilité

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Inscriptions budgétaires	1.400.000	1.575.000	1.500.000	1.490.000	1.420.000	1.520.000	1.320.000
- SB 032 (redevances + horodateurs)	1.150.000	1.250.000	1.300.000	1.270.000	1.200.000	1.300.000	1.040.000
--> Taux de réalisation	101%	102%	83%	52%	66%	84%	73%
- SB 133 (cartes)	250.000	325.000	200.000	220.000	220.000	220.000	280.000
--> Taux de réalisation	90%	67%	107%	97%	107%	105%	105%
Inscriptions aux comptes							
Redevances stationnement	883.027	846.456	666.617	381.290	463.217	711.707	566.727
Nombre de tickets	42.779	39.600	24.995	14.882	22.220	32.501	26.215
Paiement horodateurs	281.852	427.510	408.786	274.197	328.957	375.491	193.232
- paiement pièces de monnaies					199.907	207.448	78.729
- paiement cartes bancaires					129.050	165.567	87.698
- paiement Yellowbrick / 4411						2.476	26.805
Cartes de stationnement	224.975	216.139	213.130	214.205	234.938	231.151	293.603
TOTAL RECETTE	1.432.633	1.529.705	1.313.528	884.573	1.027.112	1.318.349	1.053.562
TOTAL COÛTS (directs/indirects)	1.058.471	1.128.921	1.032.899	973.342	1.122.757	1.102.393	1.119.519
BENEFICE NET	374.162	400.784	280.629	-88.769	-95.645	215.955	-65.958
Versement 15% à l'Agence	56.124	60.118	42.094	0	0	32.393	0

2021	2022	2023	2.024
1.707.000	1.787.000	1.825.000	2.360.000
1.427.000	1.427.000	1.465.000	2.000.000
59%	79%	81%	73%
280.000	360.000	360.000	360.000
126%	98%	105%	107%
544.415	722.658	708.783	861.261
26.069	36.635	32.112	31.315
294.034	398.706	482.900	592.940
99.391	85.550	77.863	52.621
138.736	156.319	182.890	215.234
55.907	156.837	222.147	325.085
352.243	354.490	376.868	383.403
1.190.692	1.475.854	1.568.551	1.837.604
1.021.881	1.190.086	1.315.596	pas encore calculé
168.811	285.768	252.955	pas encore calculé
25.322	42.865	37.943	pas encore fait

augmentation tarifs au 01/09/2023